Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le 17/07/2026
ID : 030-213001258-20260716-DE202607_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GARONS

SEANCE DU JEUDI 16 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six et le jeudi 16 juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire de GARONS.

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
29	**25**	**26**	**9 juillet 2026**	**9 juillet 2026**

Présents tous les membres sauf : Madame Monique BOYER qui donne procuration à Madame Aline BASTIDA.

Absents excusés : Mesdames Maud FLORY, Marlène VALENZA et Monsieur Guillaume TARDIEU.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry CLAVERIE.

Objet de la délibération DE202607_08 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Gérald BIAGETTI, Adjoint délégué aux Finances, expose :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Suite à un mouvement intervenu dans le personnel, il convient de procéder à une actualisation du tableau des effectifs afin de répondre au besoin nécessaire et au bon fonctionnement des services techniques :

nombre	**suppression**	**nombre**	**création**	**date d'effet**
1	Technicien Territorial Principal 1ére classe **Temps Complet** Services Techniques	1	Adjoint Technique **Temps Complet** Agent technique polyvalent	01/09/2026

Le Comité Social Territorial a été saisi.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le 17/07/2026
ID : 030-213001258-20260716-DE202607_08-DE

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Nombre de votants : 26
Suffrage exprimé : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : d'approuver les modifications du tableau des effectifs, ci-dessus détaillées.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Yves RODRIGUEZ

Maire de GARONS

Thierry CLAVERIE

Secrétaire de Séance

MAIRIE DE GARONS * GARD *

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.